



# ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE

CCCSO Mise à jour des négociations 2012

Numéro 16

Le 31 août 2012

Consœurs et confrères,

Le Comité de négociation du CCCSO a été élu afin de représenter plus de 55 000 travailleurs des conseils scolaires à la Table provinciale de discussion (TPD) face aux associations des conseils scolaires et à la province de l'Ontario.

Au cours de la dernière semaine, nous avons travaillé à l'atteinte d'une solution répondant aux besoins des membres du SCFP. Comme Comité de négociation, nous avons fait de notre mieux pour régler les enjeux qui nous préoccupent, mais malheureusement, la position finale du gouvernement est inacceptable et est loin de correspondre au cadre du mandat qui nous a été confié par les membres.

Une seule solution ne peut s'appliquer à tous les différends et l'entente OECTA ne fonctionne pas pour le personnel de soutien SCFP des écoles. Nous avons besoin d'une entente qui respecte la valeur du travail effectué par le personnel de soutien du secteur de l'éducation et qui correspond aux besoins des membres, des étudiants et des familles.

La *Loi donnant priorité aux élèves* doit être adoptée le lundi 10 septembre. Un résumé du contenu de cette loi a été distribué aux présidents des sections locales. Il convient de se rappeler que pendant que cette loi est en attente d'adoption, les conditions des actuelles conventions collectives sont gelées, conformément aux dispositions de la *Loi sur les relations de travail*. En conséquence, nous demandons aux sections locales et aux membres d'entreprendre certaines actions spécifiques qui contribueront à protéger leur convention collective lors du retour au travail prévu pour mardi prochain.

Si votre employeur modifie vos conditions de travail ou vous fait savoir qu'il entend modifier certaines clauses de votre convention collective, nous vous demandons de déposer le plus rapidement possible un grief libellé de la même façon que le texte qui suit. Ce geste doit être posé dès le moment où la convention collective n'est pas respectée. Nous vous demandons aussi de faire immédiatement parvenir une copie de votre grief à votre conseiller syndical.

*« L'employeur a violé ma convention collective en modifiant mes conditions d'emploi. Je demande par la présente que les dispositions de ma convention collective soient de nouveau immédiatement respectées et j'exige réparation pour toutes les pertes encourues. »*

Nous tiendrons une autre réunion publique par téléconférence **le mercredi 5 septembre à 19 h HNE** afin de faire le point sur la situation et de discuter des actions à entreprendre. Une fois de plus, nous demandons aux présidents des sections locales de nous communiquer les numéros de téléphone des militants qui devraient participer aux prochaines réunions publiques par téléconférence. Faites parvenir cette information à [terri.preston@cupe4400.org](mailto:terri.preston@cupe4400.org) au plus tard le lundi 3 septembre. Nous communiquerons aux présidents des sections locales les numéros de téléphone à appeler ainsi que toutes les autres informations pertinentes à ces réunions publiques.

Une réunion des dirigeants est aussi prévue pour le samedi 22 septembre à Toronto. Nous vous communiquerons l'information concernant cette rencontre dès qu'elle sera disponible.

Il ne fait pas de doute que nous nous dirigeons vers un automne particulièrement difficile, mais il est aussi clair qu'ensemble, tout est possible. Nous vous remercions de votre soutien alors que nous continuons à travailler ensemble.

im/sep1491